

qu'il y a à ne pas soigner immédiatement les plaies (piqûres ou blessures) qui ont été souillées par de la terre et qui sont accompagnées de fièvre.

Il est, en outre, rappelé que le Médecin, immédiatement consulté, fera le nécessaire pour éviter des accidents le plus souvent mortels.

## DEMANDES DE VENTES

M. Teritevaearai a Tuteraiipuni a Tutaumatariiohiro habitant Papeete demande l'autorisation de vendre à M. Adram Gobrait la terre "Tiarai 1" sise à Faaa.

M. Auguste Van Bastolaer (fils) demeurant à Afaahiti demande l'autorisation d'acheter à M. Tau Mou Leen n° 1019 demeurant à Vairao la terre "Atihau" sise à Afaahiti.

M<sup>lle</sup> Marguerite Fougerousse habitant Papeete demande l'autorisation d'acquérir des époux Emile Bouzer le lot n° 37 du domaine de Fariipiti.

M. Samuel Russel habitant Papeete fondé de pouvoirs du Gouverneur Morris demande l'autorisation de vendre à M.M. Alexander B. Mc. Fadden et Alexander C. Cushing le domaine "Gouverneur Morris" sis à Paea, consistant en les terres "Rahua Vaihi 1 et 2", "Anohiro", "Tupaitota", "Atitohoa", "Paopaomaro", "Teturui", "Vaipuai", "Tehorahora", "Motae", "Pehau", "Ruafao", "Tehiravete", "Tepouohu", "Terehua", "Vaitarupe", "Tetiapa" et "Atamavahine" avec les dépendances ainsi que les meubles, bétail, basse-cour, outils et autres objets.

M. Henri Hladik habitant Livry, Gargan, demande l'autorisation d'acheter à M<sup>lle</sup> Gabrielle Frogier demeurant à Papeete, actuellement en France, 1° la terre et la vallée qui en dépend sises à Afaahiti, 2° ses droits dans les terres "Aranuanua" et "Tupahuatii" sises à Pueu.

La Société Commerciale de l'Océanie, liquidatrice de la Pacific Coconut, demande l'autorisation de vendre à Madame Nadia Lequerré née Vidal une parcelle n° 38 du domaine de Faariipiti.

Les époux Piteti a Hoata demeurant à Faaa demandent l'autorisation de faire donation à M<sup>lle</sup> Teriemoe a Hoata, leur fille, des droits indivis de moitié qu'ils possèdent dans la terre "Tepaoa" à Faaa.

Les conjoints Labbé demeurant à Saint Servan sur mer demandent l'autorisation de vendre à M. Daniel Henri Rey, à Pirae, une parcelle de terre à prendre dans une propriété sise à Pirae, portant le n° 166 du cadastre.

La Commune de Papeete, demande l'autorisation d'acquérir : 1° De M<sup>me</sup> Paraita a Tehanai : Une parcelle de la terre "Ahurei" sise à Temaeo. 2° De M. Terii a Nahei : Deux parcelles de la terre "Buea" sises à Manuhoe. 3° De M. Henri Raiarii Wolher : Une parcelle des terres "Temaeo" et "Vaihaputu" sises à Temaeo. 4° De M. Daniel Chapman : Une parcelle de la terre "Vaihaputu" sise à Temaeo. 5° De la S<sup>me</sup> Tita Arthur Wolher : Une parcelle de la terre "Temaeo", lot n° 9, sise à Temaeo. 6° De M. Etienne Pugibet : Une parcelle de la terre "Taotaoa" sise à Temaeo. 7° De la S<sup>me</sup> Teriehina a Tauraa : Une parcelle de la terre "Arave"

sise à Temaeo. 8° De M. Leoung Ping : Une parcelle de la terre "Puea dite Buea" sise à Manuhoe. 9° De M<sup>lle</sup> Renvoyée Victorine : Ses droits à bail sur une parcelle des terres "Tepihaa" et "Mariamaria" sises au quartier de Faariipiti.

T. Vehiatua demande l'autorisation d'acheter à M<sup>me</sup> Teparuhi Richmond V<sup>me</sup> Albert Goupil, les terres "Faararo" et "Otomeho" sises à Mataiea.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### ECHOS ET NOUVELLES

#### Inauguration de l'Infirmerie et des Réfectoires de la léproserie d'Orofara à Tahiti.

Le 19 août 1934, a eu lieu à la Léproserie d'Orofara, l'inauguration de l'Infirmerie et des réfectoires nouvellement construits.

L'abord de la Léproserie avait un aspect gai et attrayant, des portiques, des drapeaux, des fleurs, des bandes de toile avec inscriptions et surtout un nombreux public.

A sa descente de voiture, le Gouverneur accompagné de Madame MONTAGNÉ, du Gouverneur honoraire CHARLIER, et de son Chef de Cabinet sont reçus par le Chef du Service de Santé, le Médecin traitant, les Infirmières, le Régisseur ainsi que par M. GRAND, Président de la Croix-Rouge.

Les honneurs sont rendus par un piquet de soldats du Détachement de l'Océanie. Après les avoir passés en revue, le Gouverneur se dirige vers le Préau et là, au milieu des malades rassemblés, des discours sont prononcés. D'abord par M. TERIEROOITERAI, Chef de Papenoo, puis par M. GRAND, Président de la Croix-Rouge qui montre l'essor de la Société de secours aux lépreux. Ensuite, le Médecin-capitaine DIAS, Médecin traitant à Orofara expose clairement son programme de travail, ce qui a été fait et ce qui sera à faire. Le Chef du Service de Santé montre l'œuvre exécutée par la Colonie et assure les malades que tout sera fait pour hâter leur guérison qui est difficile et demande une discipline médicale de tous les instants.

Enfin, le Gouverneur MONTAGNÉ, — toujours à la barre dans son souci de donner plus de lumière à Orofara — analyse l'étape des améliorations qu'il a si heureusement enclenchées et réalisées en moins d'un an malgré des crédits squelettiques, et précise la nature de l'organisation qu'il compte poursuivre et mener à bonne fin dans ce foyer d'humanisme qu'est Orofara.

Et Robert TEAI, qui sait avec quel enthousiasme et quelle froide volonté le CHEF DE LA COLONIE tient ses promesses, répond par une chaude et vibrante allocution pleine de cœur et de gratitude pour tous ceux qui ne cessent de donner aux malades d'Orofara leur sympathie et leur affection.

Madame MONTAGNÉ, d'un geste gracieux et plein de délicate charité, pose elle-même une couronne de tiare sur la tête de Robert TEAI grand mutilé entré à la léproserie à l'âge de 8 ans.

Ensuite, c'est l'inauguration des salles pour les infirmes, réfectoires, bureau du Médecin. Madame MONTAGNÉ, pose des couronnes sur les têtes des lépreuses âgées impotentes